



Melle, le 20 avril 2005

## Communiqué de presse

Ce jour, 20 avril, Mellergies a annoncé que le projet d'incinérateur de farines animales et de boues de station d'épuration de l'usine RHODIA serait opérationnel en 2007 et que les travaux allaient commencer après l'été 2005.

CIMES rappelle qu'elle a déposé un recours contre le 2<sup>ème</sup> permis de construire délivré par M Strozda, alors Préfet des Deux-Sèvres, après avoir réussi à faire annuler le premier pour pièces manquantes au dossier.

Tant que le procès n'aura pas eu lieu, il serait très malvenu de commencer les travaux alors que le dossier risque une nouvelle fois d'être invalidé, ce qui serait un gâchis financier.

CIMES s'étonne que Mellergies s'entête à vouloir construire cet incinérateur alors même que le projet de Cornillé en Bretagne (un des quatre sites choisis pour l'implantation d'un incinérateur de farines animales) vient d'être abandonné par ses promoteurs puisque non rentable, ce dont CIMES se réjouit. En effet, les stocks de farines animales qui justifiaient, aux dires de l'Etat, la construction de ces incinérateurs ont pratiquement disparu et seront complètement détruits fin 2005, bien avant que le projet mellois soit opérationnel. De plus, les subventions européennes, contrairement aux dires de Mellergies, ne seront pas, loin s'en faut celles annoncées.

Mellergies ne souhaite-t-elle pas détourner l'attention des ouvriers de l'usine, très inquiets de leur devenir, par ces communications intempestives ?

CIMES rappelle que l'avenir de l'emploi des salariés ne peut être préservé par la construction d'un incinérateur mais par une politique volontariste d'implantation de nouvelles fabrications écologiquement acceptables.

Pour CIMES, la Présidente,  
Geneviève Paillaud